



Doc. 53

11 août 1950

Résolution condamnant l'agression commise par la Corée du Nord et approuvant l'action des Nations Unies pour la défense du Droit international

Conclusions¹

Assemblée parlementaire

1. Résolution

L'Assemblée, saisie de la demande du Comité des Ministres la priant de faire connaître son point de vue sur les événements de Corée,

condamne vigoureusement l'agression sans provocation commise par la Corée du Nord,

approuve pleinement les mesures prises par les Nations Unies pour défendre le Droit international, repousser l'agression armée et rétablir la paix et la sécurité,

et adresse l'expression de sa solidarité et le tribut de son admiration aux soldats de l'O.N.U. et particulièrement aux troupes américaines qui, dans les conditions les plus difficiles, combattent héroïquement pour la liberté de tous les peuples.

1. Adoptée, le 11 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport et le message adressés par le Comité des Ministres de l'Assemblée. Voir Doc. 48.

